

# Parc national de Port Cros

## Orientation 2.8 Sur les îles, adapter les modes de gestion des milieux aux enjeux de préservation de la biodiversité

Sur les îles, les effets anthropiques peuvent avoir un impact direct sur les coeurs de parc ; il est donc nécessaire de les limiter par la prévention et par des modes de gestion adaptés et respectueux des habitats et des espèces.

[...]

En dehors des habitats et des espèces remarquables dont la préservation est prise en compte notamment par la mise en oeuvre des directives Natura 2000 « Habitats » et « Oiseaux », la biodiversité ordinaire, particulièrement fragile sur les îles, doit également faire l'objet d'une vigilance accrue.

A ce titre, une politique volontariste et exemplaire de limitation de l'usage des pesticides doit être mise en place sur les îles. Le terme « pesticides » est un terme englobant qui comprend l'ensemble des substances chimiques destinées à repousser, détruire ou combattre les ravageurs et les espèces indésirables de plantes ou d'animaux causant des dommages aux denrées alimentaires, aux produits agricoles, au bois et aux produits ligneux, ou des aliments pour animaux. Ce terme englobe donc les herbicides, les insecticides, les fongicides, les nématicides, etc.

Pour favoriser la biodiversité ordinaire, la trame verte constituée par les transitions végétales ou arbustives entre les espaces de l'aire d'adhésion des îles et les espaces naturels qu'ils soient classés en coeur ou non doit être au minimum maintenue voire développée.

Au sein de l'espace urbanisé, les espaces de transition que sont les jardins publics ou privés doivent non seulement être maintenus, mais leur mode de gestion doit pouvoir contribuer à développer la biodiversité ordinaire voire à valoriser la biodiversité méditerranéenne.

3 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<b>2.8.1 Coeur et AOA île S'engager collectivement sur l'objectif « zéro pesticides » sur les îles.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Impulsion de la démarche</li><li>• Définition des mesures alternatives et mise en place</li><li>• Contribution aux études</li><li>• Contribution au suivi de la qualité des nappes</li><li>• Contribution à la sensibilisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Diagnostic des pratiques</li><li>• Mise en oeuvre sur les terrains communaux et les voies publiques.</li><li>• Campagne de sensibilisation auprès du grand public</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Intercommunalités (contrats de baie), FREDON Paca, agence de l'eau RMC</li><li>• Habitants, ministère de l'agriculture (Ecophyto), CAV, acteurs de la filière agricole, privés, AgribioVar, PTP, DGA, ARPE, TPM, CG83</li></ul>

# Parc national de Port Cros

- Appui du CBNMP

# Parc national de Port Cros

[...]

[...]

[...]

[...]

Référence ID de l'article : #4725

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-13 00:04